

Délibération n° 2008/0436

Séance du 9 JUILLET 2008

ELECTION DU VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE AU CONSEIL DU STIF

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ,

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et notamment son article 4 ;

VU le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

VU la délibération 2008/330 du 7 mai 2008 ;

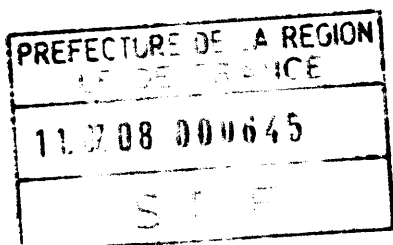
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Serge MERY est élu Vice-Président du conseil du Syndicat des transports d'Ile de France, représentant le conseil régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France




Jean-Paul HUCHON